L'esthétique ne peut pas être le seul critère de choix de votre revêtement de sol.

Avant de choisir, vous aurez besoin d'en savoir plus sur sa résistance à l'usure, au feu ou encore à l'eau.

Il est important aussi de tenir compte de l'environnement.

Norme EN ISO 14024:2000 "environmental labels and declarations type 1 ecolabeling-principes and procedures" Etiquetage ANAB/

Cet étiquetage garantit que les produits possédant la marque ANAB :

- sont obtenus à partir des matières premières extraites qui ont un impact environnemental réduit.

- ne contiennent pas de substances dangereuses pour l'homme et l'environnement

- sont obtenus à partir d'un processus de production sous contrôle rigide et ayant un impact environnemental réduit

- sont équipés de spécifications concernant l'installation et l'entretien

- n'émettent pas de substances polluantes connues ou suspectes aptes à causer des maladies, des troubles comportementaux et une certaine gêne chez les utilisateurs des environnements qui nous entourent

(source catalogue Sant'Agostino)

Norme UPEC : usure, poinçonnement, étanchéité, produits chimiques

Pour y voir plus clair, fiez-vous à la norme UPEC notamment pour le carrelage et les sols souples.

Normes
Classement
Signification

e, Poinçonnements, Eaux, Agents chimiques)
---
re est élevé plus la moquette est résistante

Par exemple :

> Un revêtement étiqueté U4P3 a une très bonne résistance à l'usure et aux marques de meubles ou de chaises. Il peut convenir à une pièce de passage ou à un bureau.
> Un revêtement étiqueté U2E4 a une résistance moyenne à l'usure et convient très bien aux pièces humides.

Norme "CE" : garantie de qualité

Le marquage CE indique que le produit répond à des normes de qualité par la Commission Européenne.
Norme "M" : résistance au feu

La résistance au feu est classée de M0 (incombustible) à M6 (très facilement inflammable).
Label "T" : moquette

Le label "T" est un label international qui garantit la qualité de la moquette en la classant de T2 (usage léger) à T6 (intensif).